

L' Etat d'Exception Global

Discours de récipiendaire par

M. Jacques F. POOS, Dr hc

Député au Parlement Européen, à l'Université Panteion

(Athènes, le 2.4.2003)

Monsieur le Recteur,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Pour un universitaire, pour un homme politique, pour un citoyen européen tout court, il est un insigne honneur de se voir attribuer le grade de Docteur Honoris Causa de la part de l'Université prestigieuse de Panteion, ici, à Athènes.

Aussi je vous prie de transmettre à tous les membres du Rectorat, à toutes celles et à tous ceux qui ont préparé et rehaussé de leur présence cette cérémonie, l'expression de ma très grande gratitude.

Mes remerciements, tant émus que chaleureux, s'adressent également à mon ami et collègue le Professeur Dimitris Tsatsos qui vient de me présenter en des termes extrêmement sympathiques, mais exagérément élogieux. En sa qualité de rapporteur général, le Professeur Tsatsos a été l'artisan principal de la nouvelle Constitution de la République Hellénique (1975). Aujourd'hui, au Parlement Européen, il continue à façonner la future construction européenne. Ses interventions de constitutionnaliste expérimenté, souvent présentés dans la langue de Goethe et toujours fort bien argumentés en droit, font autorité auprès de tous les membres de la Commission Compétente.

Quant aux mérites que l'honorable M. Tsatsos vient d'évoquer, permettez moi de souligner qu'aucune «prouesse» professionnelle, à quelques niveau que ce soit, ne serait possible en dehors d'un cadre adéquat et d'une équipe. Pour ce qui me concerne, c'est le Parti socialiste luxembourgeois, c'est le Parlement et le Gouvernement luxembourgeois et maintenant le groupe socialiste du Parlement Européen qui m'ont fourni cet encadrement indispensable. C'est à eux que je dois et que j'aimerais dédier la haute distinction que vous venez de me décerner.

Monsieur le Recteur,

Votre pays et votre capitale constituent le berceau de la pensée occidentale, de cette vieille Europe, qui a tant donné à la philosophie, à la littérature, aux arts et à la pensée politique du Monde. Votre Université a contribué à forger cette pensée de façon substantielle.

Le prodigieux miracle grec a fait de l'homme «la mesure de toute chose», comme le disait Protagoras. Sa devise reste le fondement de la démocratie moderne.

Alors que la Convention sur l'Avenir de l'Europe est en train de mettre au point le texte de la future Constitution européenne, comment ne pas avoir à l'esprit ce que disait Périclès au IV^e siècle avant J-C: «Parce que notre constitution prend en considération non pas un petit nombre, mais la majorité, elle a pour nom: DEMOCRATIE. A tous, les lois assurent les mêmes droits dans la poursuite de leurs intérêts personnels»...

Ce texte - vieux de 2400 ans, mais qui reste limpide comme les eaux de la mer Egée - ne mériterait-il pas de figurer au Préambule de la future charte fondamentale de l'Europe?

Monsieur le Ministre,

La Grèce exerce actuellement la Présidence du Conseil de l'Union Européenne. Depuis son adhésion en 1981, après l'épreuve difficile et douloureuse de la dictature, elle est devenue rapidement un partenaire apprécié de cette Union. C'est avec des serviteurs de cette qualité que nous pourrons continuer à construire une Europe plus unie, donc plus puissante, et espérons-le, plus pacifique.

Permettez-moi également de vous exprimer mes remerciements pour avoir associé à cette belle cérémonie mes camarades du groupe parlementaire socialiste du PE, réunis à Vouliagmeni sous la présidence d'Enrique Baron-Crespo.

Monsieur le Recteur,

Dans le cadre du temps qui m'a été imparti pour mon discours de récipiendaire, (comparé aux minutes allouées au P.E., il est très généreux !) je vous propose quelques réflexions sur un thème d'une actualité explosive, la guerre. La guerre, avec ce qu'elle signifie pour notre système juridique, pour la politique extérieure de l'U.E. et pour l'évolution de notre Union.

La thèse que j'essaierai de développer dans cet environnement unique de liberté académique, est que, l'U.E., dans ses structures actuelles, ne survivra pas à l'échec de n'avoir pas su, ou, pas pu, s'accorder sur une position commune sur la guerre en Irak.

Il nous faudra en tirer les leçons.

Après cette crise, l'Europe ne sera plus la même. L'union politique a éclaté sous les coups de butoir du Président Bush et de ses suiveurs européens. Pour survivre, il faut maintenant qu'elle se recompose et qu'elle se refonde sur des règles claires. Elle le fera avec ceux des pays membres qui ont la volonté politique de faire de l'U.E. une puissance politique impotante, respectée dans le monde, une puissance qui sera le partenaire égal et non pas le vassal ou le satellite, ou le caniche de la puissance hégémonique. «Un ami, un allié, pas un aligné», selon la belle formule du Président François Mitterand.

Comment en sommes-nous arrivés là?

Il faut constater que le ver était déjà dans le fruit, au moment de la signature du Traité de Maastricht, le 07.02.1992. Ce Traité emploie, pour définir les objectifs et les moyens de la politique étrangère et de sécurité commune, une terminologie ambiguë et en trompe l'œil. En réalité, remarque le Président Jean-Luc Dehaene, l'U.E. n'a jamais eu de véritable politique étrangère globale. Elle n'a jamais été un acteur global. Elle n'a été capable de mener que des actions ponctuelles, dont certaines, il faut le reconnaître, ont connu des succès.

Pour illustrer cela, il me faut vous rappeler la formulation tortueuse de l'article 2 du Traité qui définit les objectifs de la PESC:

Art. 2: «l'Union se donne comme objectifs:...

-d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire à une défense commune...»

Ce compromis boiteux, difficile à lire, difficile à expliquer aux citoyens, a été néanmoins coulé dans un texte ayant valeur légale. Il signale déjà la ligne de fracture (atlantique) entre ceux qui voulaient, à l'époque, que l'Europe devienne une véritable puissance politique et ceux qui ne le voulaient pas.

Ceux qui n'en voulaient pas en 1992, et ceux qui décidément n'en veulent pas aujourd'hui, voient le salut de la vieille et de la nouvelle Europe dans la soumission, ouverte ou tacite, aux directives et aux diktats - pour le meilleur et pour le pire - du seul centre du pouvoir subsistant après la chute de l'empire soviétique.

Il paraît évident qu'aucune procédure décisionnelle prévue par le Traité ne pouvait résoudre ce conflit de loyauté fondamentale. Il ne faut pas s'étonner dès lors que le devoir de «cohérence» (expressément inscrit à l'art. 2) et le devoir de «loyauté et de solidarité mutuelle» (inscrit à l'art. 11) aient été violés de façon flagrante dans le cas de l'Irak.

Suivant les termes du Traité, tant le Premier Ministre britannique que le Premier Ministre espagnol, tant les huit que les onze pays candidats, auraient dû s'abstenir «de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son efficacité en tant que force de cohésion dans les relations internationales». En déclarant leur allégeance inconditionnelle à un Chef d'Etat étranger, puis en tenant un «conseil de guerre» avec lui, ils ont volontairement ignoré l'obligation de se concerter avec tous leurs collègues. En plus, ils n'ont pas respecté la responsabilité de cohérence que le Traité confie au Conseil et à la Commission. Ils ont collaboré à la rédaction d'un projet de résolution dont ils devaient pertinemment savoir qu'il n'était pas partagé par d'autres pays membres et contraire aux conclusions du Conseil Européen Extraordinaire du 17 février 2003. Les pays membres en question, se sont mis en «material breach» du Traité de l'U.E. Pire encore, en participant à une guerre illégale, ils ont apposé leur signature à l'abrogation de la loi internationale.

Il s'agit d'un déraillement spectaculaire du premier wagon du train européen, celui qui véhicule nos ambitions de construire ensemble une communauté politique. Les lois de la physique laissent prévoir que le déraillement du premier wagon pourrait entraîner dans sa culbute les wagons qui suivent.

Je souligne au passage, et c'est là que réside l'espoir de sortir de cette crise, que le peuple européen, lui, n'a pas déraillé. La mobilisation massive, particulièrement forte dans les pays dont les gouvernements se sont rangés aux ordres de M.Bush en est la preuve. L'Europe des peuples existe, et si, dès le début, elle avait pu s'exprimer d'une seule voix au Conseil de Sécurité des Nations Unies, jamais les desseins belliqueux des faucons de la guerre n'auraient pu être accomplis.

Il convient, sans doute, de placer cet accident majeur dans la construction européenne dans son contexte global, à savoir la détérioration lente des relations transatlantiques depuis l'affirmation de plus en plus explicite, et de plus en plus arrogante de l'unilatéralisme américain, suite à l'avènement du président Bush.

En fait, depuis le 11 septembre 2001, nous sommes entrés dans un «état d'exception». M.Giorgio Agamben, Professeur à l'Université de Vérone, actuellement Professeur invité à l'Université de Californie, définit comme suit l'état d'exception: «un régime de la loi dans

lequel la norme vaut, mais ne s'applique pas, parce qu'elle n'a pas de force, et des actes qui n'ont pas valeur de loi en acquièrent la force».

D'après Agamben, la création délibérée d'un état d'urgence permanent est devenue une des pratiques essentielles des Etats contemporains, démocraties comprises. Et, d'illustrer cette pertinente constatation par l'ordre militaire décrété le 13 novembre 2001 par le Président des Etats-Unis, le «Patriot Act» du 26 octobre 2001 et la justice d'exception secrète, rapidement mise en place pour les détenus (ni prisonniers, in accusés) de la campagne d'Afghanistan. Selon «Amnesty International» les détenus de Guantanamo ont été précipités dans un trou noir juridique, sorte d'oubliette des châteaux médiévaux. Avec eux disparaît dans la même trappe la Convention de Genève...

Le même état d'exception permanent est accompli avec un acharnement croissant par le gouvernement Sharon dans les territoires palestiniens occupés.

Une maison d'habitation gêne la vue des militaires. Elle est rasée par un bulldozer. Sans compensation aucune.

Une indifférence générale malsaine entoure ce retour à la barbarie, cette nouvelle culture de l'impunité et cette mise entre parenthèses des normes du droit.

Serions-nous en présence d'une démission collective de la conscience mondiale devant l'arrogance du plus fort?

Autrefois, dans les situations anomiques de suspension du droit, le «iusticium» romain, on pouvait tuer un homme, détruire sa maison, ou se saisir de ses biens. Nos amis grecs comprendront facilement le mot «anomie» = «a nomos» = sans lois! Aujourd'hui, conclut le Professeur Agamben, «l'anomie n'a plus de fin, le «iusticium» est permanent et l'état d'exception est transformé en une fête sans restriction où l'on exhibe la violence pure pour en jouir en toute liberté».

Un autre territoire anomique, encore plus proche de nous et que je ne voudrais pas passer sous silence, est le Nord de Chypre: Soumis au droit de l'occupant turc, selon la Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg, soumis à la juridiction du régime autoproclamé du nord, selon la Turquie. En fait, il s'agit d'une zone où le droit international est suspendu, où les arrêts de la Cour ne sont pas exécutés et où tout est permis. La situation dure depuis 28 ans, et personne ne s'en préoccupe sérieusement.

En ce début de 2003 nous sommes les témoins de signes avant-coureurs d'un vaste coup d'état contre-révolutionnaire qui fait passer à la trappe des avancées juridiques péniblement conquises par l'humanité de même qu'un ordre international basé sur le non-recours à la force et la solution pacifique des conflits.

Lorsque le Président des Etats-Unis déclare le 07.03.03 que «pour agir nous n'avons besoin de la permission de personne» il déclare caduque l'organisation des Nations-Unies.

Déjà, la publication, en septembre 2002, de la «nouvelle stratégie nationale de sécurité» des Etats-Unis modifie de façon unilatérale, les règles du jeu.

Elle prononce l'état d'exception mondial.

Ce document de référence, préfacé par le Président lui-même, relègue au second rang les importants différends euro-américains et non résolus à ce jour concernant: par exemple, le Protocole de Kyoto, le Tribunal Pénal International, le Proche-Orient, la mise au ban des armes chimiques et biologiques et des mines antipersonnel, la transmission des

données personnelles par les compagnies aériennes au mépris du droit communautaire... Je passe sous silence les différents commerciaux qui font légion.

La nouvelle «National Security Strategy», forgée par le Pentagone, sans consultation aucune, ni avec les pays membres de l'Alliance atlantique, ni avec les pays membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, attribue aux Etats-Unis, qui se glorifient de jouir «d'une force militaire sans égale», la mission «d'agir seuls, si nécessaire, pour exercer le droit à l'autodéfense en agissant à titre préventif».

Voilà que réapparaît en septembre 2002, par décret souverain de la nouvelle Rome, le «droit» à la guerre préventive que l'on croyait définitivement bannie par l'ordre international issu de la Deuxième Guerre mondiale et par la Charte des Nations-Unies. Réapparaît aussi le vieux principe de Clausewitz que la guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens.

La guerre préventive, il me faut le souligner, est également incompatible avec le Traité de l'Atlantique Nord. L'alliance atlantique est une alliance défensive qui se place résolument dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Le texte du Traité ne permet pas d'interprétation. Engager l'OTAN dans des guerres préventives serait incompatible avec les articles 1,2,5 et 6 du Traité.

Avant que la crise irakienne n'éclate de façon aiguë, les Européens - gouvernements et institutions confondus - ont failli à réagir de façon concertée et audible contre ce «pronunciamiento» américain qui marque le retour sur 4000 ans d'histoire de l'humanité régis par le droit du plus fort et non pas par la force du Droit.

Si les Européens n'ont pas réagi à cette provocation existentielle c'est parce que, visiblement, certains d'entre eux partagent les mêmes visions dangereuses. L'absence d'initiative de la Commission et l'unanimité, en matière de PESC, ont ainsi conduit au silence, puis à la marginalisation, et enfin à l'auto-sacrifice de l'U.E. Pour parler avec le Commissaire Chris Patten, l'intergouvernementalisme a produit de la médiocrité et de la faiblesse.

Pou l'instant deux visions du monde se confrontent:

- l'une (impériale et néo-coloniale) basée sur le désir messianique de faire triompher partout le Bien sur le Mal, au besoin par la force alors que l'autre
- (légitimiste et multilatéraliste) se propose de lutter contre les racines du Mal et non contre ses symptômes, toujours dans le cadre strict du droit international.

Le «clash of civilisations» prédit par Samuel Huntington, ne serait-il pas d'abord transatlantique avant de devenir interculturel? La thèse de Huntington acquiert aujourd'hui tout son sens: «le choc mondial des cultures ne peut être évité», dit-il, «que si les puissants de ce monde acceptent et maintiennent une politique globale, qui respecte et prend en compte les valeurs culturelles différentes».

Déjà certains pensent que si l'U.E. suit aveuglement les maîtres à penser de Washington ou de Dallas, elle détruira par coups de pioche successifs le modèle de société européen.

D'autres commencent à mettre sérieusement en doute que les Etats-Unis et l'Europe partagent les «même valeurs», («share the same values») en matière de libertés fondamentales et de droit de l'homme. Même le Président Giscard d'Estaing est tenté par

cette thèse: «Les cultures américaines et européennes ont une même origine», dit-il, (mais) aujourd'hui les deux rameaux de cette culture divergent...»

La priorité de l'heure est d'abolir l'état d'exception global et de restaurer partout la primauté du droit!

L'U.E. ne sera capable de sortir tête haute de cette confrontation que si elle a le courage de rejeter avec force tout unilatéralisme qu'il soit économique, politique ou militaire. Il faudra qu'elle affirme solennellement ses propres valeurs démocratiques et sociales, celles-la mêmes qui sont consignées dans sa Charte des Droits Fondamentaux.

Pour se prémunir contre l'hégémonie et l'arrogance d'une puissance dominante il faut commencer par s'estimer soi-même! Commençons donc par affirmer notre identité propre, celle de la plus grande puissance commerciale du monde avec quelque 452 millions d'habitants, 160 millions de plus que les Etats-Unis. Pour paraphraser Protagoras: faisons des valeurs européennes la mesure de toute chose.

Ensuite nous faudra-t-il examiner comment les procédures actuellement en cours (Convention) peuvent être utilisées, voire transformées à cet effet.

Depuis le 28 février 2002 la Convention sur l'Avenir de l'Europe travaille à la mise au point d'un projet de Constitution européenne.

Les projets de texte pour les articles concernant la politique extérieure et de sécurité commune n'ont pas encore été transmis par le présidium. Mais des travaux préparatoires importants ont été réalisés dans deux groupes de travail. Le premier, sur l'action extérieure de l'U.E. était présidé par l'ancien Premier Ministre Belge Jean-Luc Dehaene. Le second, concernant la défense, était présidé par M. Michel Barnier, Membre de la Commission, ancien Ministre.

A l'origine les conclusions de ces groupes de travail soumettaient dans leurs parties consensuelles, un certain nombre de propositions pratiques. Le déroulement irakien obligera les conventionnels à les remettre à nouveau sur le métier.

Les propositions étaient au nombre de trois:

La nomination d'un représentant européen pour les affaires extérieures qui serait en principe à «double chapeau» (Conseil, Commission): Que dirait aujourd'hui ce Ministre sur la guerre en Irak?

L'extension du vote à la majorité qualifiée avec, y compris, un rôle accru du P.E. Avec quel résultat si on votait aujourd'hui sur l'Irak?

L'obligation pour les Etats membres d'améliorer la coordination de leurs positions au sein des organisations internationales, avec la «recommandation» de désigner un porte-parole unique dans les enceintes internationales, lorsqu'elle a arrêté une position.

«Lorsqu'elle a arrêté une position», est-il dit un peu candidement et sans heurter personne. Or, c'est là que le bât blesse, parce que les Quinze, sur la question existentielle de la guerre et de la paix, ont été incapables d'arrêter une position commune.

Le rapport du groupe de travail défense, présidé par M. Barnier, souhaite d'emblée que l'U.E. se dote d'une «capacité de décision autonome». Il est évident que les citoyens le demandent. Il énonce ensuite des propositions sur le développement de formes spécifiques de coopération plus étroite entre les Etats membres qui souhaitent aller plus loin dans certains aspects de la PESC.

Est ainsi posée la question d'une «euro-zone de la défense» et d'une véritable «clause de solidarité militaire» (art. 5, UEO) entre les pays membres qui le souhaitent.

C'est dans cette idée que j'aperçois le fil d'Ariadne qui pourrait nous permettre de sortir de la crise actuelle.

Jamais en effet une union économique et monétaire avec ses multiples solidarités croisées n'a survécu longtemps sans être coiffée d'une union politique. Friedrich List, l'architecte du «Zollverein» allemand, l'avait déjà souligné en 1842, et Jacques Delors, ancien Président de la Commission, l'a répété à maintes reprises.

Une euro-zone de PESC autonome, coiffée d'une euro-zone de la défense, pourrait devenir le pendant politique de l'union économique et monétaire. Y participeraient, dans le cadre d'une coopération renforcée, d'une avant-garde, les pays membres, anciens et nouveaux, qui croient à l'Europe politique, et qui comprennent que celle-ci est indispensable à la cohésion à moyen terme de l'ensemble auquel ils appartiennent, ou désirent appartenir.

Ceux qui ne le voudraient pas, resteront sur le bord de la route. Comme pour la zone monétaire, ils pourront rejoindre la zone politique, dès qu'ils seront prêts.

Le nouveau traité constitutionnel doit éviter les ambiguïtés du passé qui ont fait dérailler la PESC.

Il faudrait, pour cela, que les pays membres se décident en répondant à trois questions-clés:

Etes-vous, oui ou non, d'accord à communitariser progressivement la politique extérieure de l'U.E., les propositions de la Commission exprimant, comme en d'autres domaines, l'intérêt général européen?

Etes-vous, oui ou non, d'accord à adopter à la majorité qualifiée les stratégies communes, les positions communes et les actions communes, l'unanimité restant réservée aux actions mettant en œuvre des moyens militaires?

Etes-vous, oui ou non, d'accord, que l'Union Européenne, en tant qu'entité juridique, devienne membre de toutes les organisations internationales dont sont membres ses Etats - ce qui implique que celui ou celle qui le représente soit seul(e) habilité(e) à parler en son nom?

Le choix, de s'effacer à terme devant les organes de l'U.E. sur la scène internationale est posé. Nous sortirons de la crise, si un nombre significatif d'Etats ont le courage de franchir le pas.

Aujourd'hui, la survie de l'U.E. est suspendue à ce choix.

Pour aider les Etats membres et leurs citoyens à se prononcer, il faudra qu'ils se remettent en mémoire la prémonition que Jean Monnet avait consignée dans sa note d'Alger de 1943, voici donc 60 ans: «Il n'y aura de paix en Europe», avait écrit Jean Monnet, «que si les Etats se reconstituent sur une base de souveraineté nationale, avec ce que cela entraîne comme politique de prestige et de protection économique».

C'est une réflexion visionnaire qui est plus actuelle que jamais.

Je vous remercie de votre attention.